



Assemblée générale

Distr. générale
13 septembre 2013
Français
Original : espagnol

Soixante-huitième session

Point 99 o) de l'ordre du jour provisoire*

Désarmement général et complet

Relation entre le désarmement et le développement

Rapport du Secrétaire général

Additif**

* A/68/150.

** Les informations figurant dans le présent additif ont été reçues après la publication du rapport principal.



II. Réponses reçues des États Membres

Mexique

[Original : espagnol]
[10 juillet 2013]

Considérations générales

Dans un contexte international marqué par des crises simultanées – financière, économique, énergétique, environnementale, sociale et alimentaire – on constate que les ressources économiques consacrées au maintien et au perfectionnement des arsenaux contrastent de façon grotesque avec celles consacrées au développement et au désarmement au niveau mondial. Ainsi, et cela est inadmissible et préoccupant, à l'échelle mondiale, les dépenses militaires ont augmenté d'environ 45 % au cours des 10 dernières années, tandis que dans le même temps, les problèmes liés au sous-développement économique et social, comme la misère et la pauvreté dans le monde, n'ont fait que s'aggraver.

La course aux armements s'accélère de façon alarmante : elle représente déjà plus de 1 750 milliards de dollars de dépenses annuelles, absorbe une part excessive des ressources humaines, financières et matérielles du monde, lesquelles pourraient servir à promouvoir et à favoriser le développement en vue d'éliminer la faim, de soutenir le développement agricole et de mettre fin à l'insécurité alimentaire. Selon des chiffres fournis par l'Organisation des Nations Unies, 128 milliards de dollars sont destinés à l'aide au développement et 0,65 milliards de dollars aux initiatives de désarmement et de non-prolifération¹.

En pays qui assume ses responsabilités mondiales, fidèle à sa tradition pacifiste et défenseur des causes justes, le Mexique soutient l'action menée aux niveaux mondial et régional en vue de progresser sur la voie du désarmement général et complet et de la réglementation et de la maîtrise des armes classiques dont les effets aveugles ont de graves conséquences humanitaires pour la population civile et dont l'utilisation a un effet néfaste sur le développement économique et social des pays touchés, outre qu'elle alimente les conflits et la violence armée.

Mesures prises au niveau national

Le Mexique a toujours soigneusement veillé à maintenir un équilibre satisfaisant entre les priorités de l'État, afin de garantir la sécurité et, par là même, de contribuer à l'instauration d'un climat propice au développement, d'éviter une accumulation excessive d'armements, de n'affecter que les ressources strictement nécessaires à l'achat d'armes et de se servir de celles-ci uniquement à des fins de légitime défense.

Le Mexique est confronté au problème du trafic d'armes légères et de petit calibre et est en train de prendre des mesures pour lutter contre ce fléau. Il recourt, pour ce faire, à une méthode globale qui tient compte du lien qui existe entre la demande d'armes d'une part, et la pauvreté et l'insécurité, ainsi que l'injustice, d'autre part. Ses dirigeants sont conscients que les efforts de développement

¹ Voir la déclaration du Secrétaire général de l'ONU intitulée « Le monde est surarmé et la paix est sous-financée », consultable à cette adresse : <http://www.un.org/disarmament/over-armed/>.

peuvent contribuer à réduire la quantité d'armes disponibles et le mauvais emploi qui en est fait et, en dernier recours, favoriser la sécurité des personnes.

Dans cette optique, le Mexique prend des mesures destinées à contribuer au désarmement et à lutter contre le trafic et la possession illégale d'armes légères, l'objectif étant de favoriser le développement, la prévention sociale et l'instauration d'une culture de paix :

- En coordination avec les responsables des entités fédérales et le District fédéral, le Ministère de la défense nationale gère les programmes : « Canje de Armas » (Armes contre [...]), « Intercambio de juguete bélico por didáctico » (Jouets de guerre contre jouets d'apprentissage) et « Por tu familia desarme voluntario » (Pour ta famille : dépose tes armes), dans le cadre desquels la population civile est invitée à renoncer aux armes qu'elle possède en échange d'un bénéfice qui peut prendre diverses formes : il peut s'agir d'un avantage en espèces ou en nature – denrées alimentaires, électronique et appareils électroménagers.
- On a veillé à associer les femmes à ces programmes, afin de promouvoir la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les politiques publiques relatives à la sécurité, au désarmement et à la maîtrise des armements. Le rôle des femmes dans le processus de reconstruction du tissu social mexicain a été crucial : elles apportent une sensibilité essentielle pour faire prendre conscience à la population de l'importance du désarmement et de l'interdiction de la possession illégale d'armes. Cette mesure permet également au Mexique de réaliser l'objectif n° 3 des objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que le Plan national de développement.
- En complément au programme « Canje de Armas », le Ministère de la défense nationale et le Ministère de l'intérieur ont lancé des campagnes d'enregistrement des armes visant à régulariser et à contrôler strictement ces dernières, conformément à la loi fédérale sur les armes à feu et les explosifs. Cette mesure permet de prévenir le détournement de ces armes vers le marché noir et ses conséquences humanitaires, les violations des droits de l'homme et l'impact néfaste sur le développement économique et social de la population qui en résulte.

Grâce à ces initiatives, entre décembre 2006 et décembre 2012, le Gouvernement mexicain a sécurisé au total 144 038 armes, en a retiré de la circulation 55 590 autres dans le cadre de la campagne d'échange d'armes et en a détruit environ 147 800, conformément aux dispositions de la loi fédérale sur les armes à feu et les explosifs.

- Conformément aux prescriptions du Plan national de développement, les entités gouvernementales chargées de la sécurité lancent des initiatives de promotion du développement social dans les milieux pauvres, afin de lutter contre la délinquance et la violence. L'action menée l'est à deux niveaux complémentaires : il s'agit, d'une part, au niveau social, de prévenir la violence pour favoriser le développement social et, d'autre part, de lutter contre la criminalité grâce à des interventions policières menées à bon escient et de façon efficace.

Mesures prises à l'échelle multilatérale

Le Mexique est déterminé à assumer sa part de responsabilité à l'échelle mondiale dans la construction d'un monde plus équitable, plus juste et plus pacifique.

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, le Mexique a toujours défendu dans les instances multilatérales l'idée qu'il fallait interdire les armes de destruction massive et les éliminer totalement, fidèle en cela aux principes régissant sa politique extérieure et à ceux consacrés par la Charte des Nations Unies.

Le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco), adopté en 1967, et le régime auquel il a donné naissance ont sans aucun doute constitué un tournant majeur dans l'action menée pour parvenir à un désarmement général et complet et maintenir la paix et la sécurité internationales; grâce à la diplomatie latino-américaine, Mexique en tête, ce traité a créé la première zone exempte d'armes nucléaires située dans un territoire densément peuplé. Le Traité de Tlatelolco a servi de modèle pour la création de quatre zones dénucléarisées dans le monde – dans le Pacifique-Sud, en Asie du Sud-Est, sur le continent africain et en Asie centrale – et a en outre inspiré la Mongolie, qui s'est proclamée État exempt d'armes nucléaires, ce qui représente en tout 115 pays dans le monde.

Le Traité de Tlatelolco est un jalon crucial de l'action menée pour lutter contre la prolifération des armes nucléaires et promouvoir la paix et la sécurité internationales; il consacre en outre le droit des pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques afin d'accélérer le développement économique et social de leurs peuples.

Depuis leur création, les armes nucléaires sont synonymes de dangers et de risques accrus pour la vie humaine. Elles ont une capacité de destruction si considérable qu'elle menace la survie de l'humanité tout entière, outre le fait que les effets d'une explosion nucléaire sur la santé, le climat, la sécurité et le développement des pays seraient catastrophiques et irréversibles.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime qu'actuellement 868 millions de personnes (soit 12,5 % de la population mondiale) sont sous-alimentées, si l'on tient compte de la quantité de calories qu'elles consomment quotidiennement²; ce chiffre est à mettre en rapport avec les dépenses consenties par les puissances nucléaires pour fabriquer, entretenir et moderniser leurs arsenaux, qui s'élèvent à environ 300 millions de dollars par jour. Le budget mondial annuel consacré aux armes nucléaires est estimé à 105 milliards. Ces ressources sont soustraites de fonds publics qui devraient être destinés à l'alimentation et la nutrition, la santé, l'éducation, l'atténuation des effets des changements climatiques, l'aide au développement et autres postes vitaux.

C'est pourquoi le Mexique participe à toutes les initiatives multilatérales visant à parvenir au désarmement général et complet, qui permettrait de réduire les dépenses mondiales consacrées aux armements et d'affecter davantage de ressources

² Voir le rapport de la FAO intitulé « La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2013. Mettre les systèmes alimentaires au service d'une meilleure nutrition », consultable à cette adresse : <http://www.fao.org/publications/sofa/2013/fr/>.

à la coopération et à l'aide mondiale au développement, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Mexique a pris une part active, avec l'ONU, à l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015 qui comporte des objectifs clairs et mesurables et qui soit suffisamment souple pour prendre en compte les besoins et priorités de chaque pays et de chaque région. Il importe que, lors l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, on se penche sur la manière dont le désarmement pourrait faciliter l'action menée, en application des appels lancés par l'Assemblée générale, qui a demandé aux États Membres de consacrer au développement économique et social une partie des ressources libérées par la mise en œuvre des accords internationaux de désarmement et de limitation des armements, afin de réduire l'écart entre pays développés et pays en développement et, par là même, d'avancer sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire.

Le Mexique applique rigoureusement les résolutions de l'ONU et de l'Organisation des États américains et promeut la coopération dans les activités menées en vue du désarmement et de l'instauration de la transparence en ce qui concerne les dépenses militaires.

C'est ainsi que le Mexique présente un rapport annuel sur ses dépenses militaires, en application de la résolution de l'Assemblée générale intitulée « Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires ». Le rapport de 2012 fait état d'une réduction des dépenses d'environ 11,55 % par rapport à celles de 2011 (en 2011, les dépenses militaires se sont élevées à 77 655 226 497 pesos mexicains, contre 68 680 584 825 pesos mexicains en 2012).

Par ailleurs, le Mexique a participé activement à la deuxième Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York, du 27 août au 7 septembre 2012. Il a œuvré pour que le lien entre violence armée et développement soit inscrit dans le Document final de la Conférence et pour que l'on tienne compte de la problématique hommes-femmes dans la mise en œuvre du Programme d'action.

Le Mexique a participé de façon active et constructive au processus de négociations qui a débouché sur l'adoption par l'Assemblée générale, le 2 avril 2013, du Traité sur le commerce des armes, qui a été ouvert à la signature le 3 juin de cette même année, date à laquelle le Mexique y a adhéré. Cet instrument multilatéral comporte des dispositions qui permettront de prévenir le détournement d'armes vers le marché noir et de promouvoir la coopération et la transparence entre les États, afin de réduire la souffrance humaine et d'intensifier les efforts de développement.

Le Mexique a également participé aux réunions sur la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement et réaffirmé à cette occasion qu'il importait de respecter effectivement les engagements internationaux découlant des accords existants sur le désarmement et la maîtrise des armements, susceptibles d'aider à pallier les effets négatifs de la violence armée sur le développement économique et social de la population des pays touchés par ce problème.

Le Mexique a affirmé dans ce cadre qu'il fallait maintenir une coopération et une coordination étroites pour mettre en œuvre les programmes et mécanismes

internationaux visant à interdire et prévenir le trafic d'armes légères et de petit calibre, afin d'éviter que la prolifération de ces armes n'entrave le développement et ne contribue à la spirale de la violence.
